

- Mesures de protection
- Information-sensibilisation
- Accompagnement
- Gouvernance
- Coordination gestion de crise



UNE GOUVERNANCE ASSOCIATIVE SUR UN PÉRIMÈTRE À GÉOMÉTRIE VARIABLE

ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE - DUNKERQUE



Sur la ZIP de Dunkerque, l'association AG2PDK porte la gouvernance collective de la sécurité, dans le cadre de l'application de la circulaire plates-formes.

RÉSUMÉ

L'EXPÉRIENCE

CONTEXTE

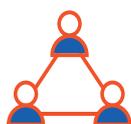


L'association pour la gouvernance de la plate-forme industrialo-portuaire de Dunkerque (AG2PDK) a été créée en 2014 pour répondre aux critères de la circulaire de 2013. L'objectif était également de placer d'emblée l'ensemble des acteurs concernés au même niveau d'information, afin de créer des conditions propices au dialogue. Dans ses statuts, son périmètre d'intervention et ses missions, l'association conserve cet ADN d'ouverture : elle s'adresse spécifiquement aux entreprises intégrées à la plate-forme tout en facilitant les échanges avec celles qui n'en font pas partie.

LES SPÉCIFICITÉS DU PPRT

- > Le site est retenu par la circulaire plates-formes du 25 juin 2013. La gouvernance s'applique sur un périmètre restreint.
- > Le PPRT multi-sites comprend 8 sites Seveso seuil haut.

ACTEURS IMPLIQUÉS



Le Medef Côte d'Opale

Il a organisé le cadre initial de la concertation et porté la voix des entreprises. Il assure le secrétariat exécutif de l'AG2PDK.

Les services de l'État, le SPPPI et la communauté urbaine

Ils ont impulsé la dynamique lors de la création de

l'AG2PDK. Aujourd'hui, la DREAL reste associée à son activité notamment dans le cadre des demandes d'adhésion.

Le grand port maritime de Dunkerque (GPMD)

Gestionnaire du foncier et des conventions d'occupation temporaires, il a été intégré dans le collège des membres actifs.



FICHE EXPÉRIENCES

→ GOUVERNANCE ASSOCIATIVE
SUR UN PÉRIMÈTRE À GÉOMÉTRIE VARIABLE
ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE - DUNKERQUE

OBJECTIFS

- > Développer une **culture partagée du risque technologique**
- > Créer un **cadre propice au dialogue** et à la mise en œuvre de projets collectifs
- > Coordonner les **mesures d'urgence collectives** par l'organisation d'exercices POI
- > **Être reconnue par l'État** et porter la voix unique des industriels

DESCRIPTIF

L'AG2PDK

Créée à l'initiative de 21 sites Seveso et entreprises riveraines, l'association regroupe aujourd'hui 26 membres. Ses statuts posent un principe de parité entre les entreprises à l'origine des risques et les entreprises impactées, qui s'applique également à la présidence. L'AG2PDK est organisée autour de deux organes, le conseil d'administration et le comité opérationnel ouvert à toutes les entreprises impactées par le PPRT. Malgré l'absence de chef de projet dédié, le fonctionnement courant de l'association est rendu possible par une dynamique forte entre les membres et la mobilisation du Medef Côte d'Opale.

Les membres sont répartis en 3 collèges :

- les membres actifs : entreprises existantes ou futures répondant aux critères d'éligibilité de la plate-forme ainsi que le GPMD ;
- les membres associés : entreprises situées dans le périmètre PPRT, mais non éligibles aux dispositions prévues dans le règlement PPRT pour les entreprises de la plate-forme ;
- les membres statutaires et consultatifs : Medef Côte d'Opale, CCI Côte d'Opale et services de l'État.

Cette organisation facilite la mise en place de projets à géométrie variable.

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

La plate-forme est constituée de 8 sites Seveso seuil haut auxquels peuvent s'ajouter :

- les entreprises en lien direct avec eux ou relevant des mêmes secteurs industriels ;
- les ICPE ;
- les activités de logistique portuaire ;
- les activités en sous-traitance ou prestataires ;
- les activités à faible enjeu (salariés présents moins de 10% du temps sur site).

Seules ces entreprises peuvent être adhérentes au collège des membres actifs et bénéficier des dispositions de la plate-forme. Cependant, l'association porte également des actions à destination de l'ensemble des entreprises impactées par le PPRT, essentiellement autour de l'information et de la communication.

AVANCEMENT

Depuis l'approbation du PPRT, l'AG2PDK s'est fixée 3 axes de travail. Outre des missions de communication et d'information, elle participe aux instances de dialogue locales et régionales dans lesquelles elle représente les adhérents et les tient informés des échanges. En 2018, elle a piloté une mission d'aide à la décision destinée aux entreprises pour qu'elles puissent arbitrer entre renforcement du bâti et mesures organisationnelles. Son prochain chantier consistera à approfondir la mise en place de POI articulés, l'organisation d'exercices et de retours d'expériences.



FICHE EXPÉRIENCES

→ GOUVERNANCE ASSOCIATIVE
SUR UN PÉRIMÈTRE À GÉOMÉTRIE VARIABLE
ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE - DUNKERQUE



FOCUS

UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

A Dunkerque, le choix politique a depuis longtemps orienté le développement de l'agglomération vers l'industrie. Dans les années 1990, face à la montée de la crise sociale et de la forte polémique autour de la qualité de l'air, cette orientation a nécessité la mise en place d'instances de dialogue, notamment un secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques industriels (SPPPI) et d'outils (schéma d'environnement industriel). Depuis 30 ans, sur ce territoire, les parties prenantes se rencontrent très régulièrement dans une mosaïque d'instances : SPPPI, CCS, CLI, ATMO Nord-Pas-de-Calais, Club de zone (CCI), Commission environnement (Medef), CISST, etc. La création de l'AG2PDK n'a pas bouleversé cet équilibre car elle s'est fixée un objectif orienté sur la culture du risque. Dans ses statuts, il est précisé que l'association veillera à éviter les redondances ; il en résulte un partage des tâches efficace entre ces différentes structures de dialogue.

DES OUTILS COMMUNS POUR INFORMER ET FORMER

L'AG2PDK a pour objectifs de développer une culture partagée des risques industriels et de placer l'ensemble des acteurs au même niveau de connaissances. L'information et la formation font donc naturellement partie de ses axes de travail. Au sein d'un groupe dédié, les représentants des sites Seveso ont enclenché un travail sur des documents allant au-delà de leurs obligations réglementaires. A leur demande, les entreprises non Seveso se sont associées à leur élaboration, afin de garantir que les contenus soient adaptés à leur public. Cette démarche a participé à renforcer les liens entre les acteurs de la plate-forme. L'AG2PDK propose également des supports de formation des salariés, sous la forme de diaporamas et elle fait le lien avec les responsables HSE pour intervenir dans les entreprises.

→ BILAN

▲ POINTS FORTS

- ▲ Une concertation entre sites Seveso et entreprises riveraines menée en amont de l'approbation du PPRT
- ▲ Des statuts qui entérinent la parité entre sites Seveso et non Seveso
- ▲ La mise en place d'un comité opérationnel ouvert à toutes les entreprises leur permettant de faire remonter leurs besoins
- ▲ Une gouvernance qui s'applique sur un périmètre restreint en ce qui concerne les critères de la circulaire mais qui s'adresse à l'ensemble des entreprises impactées

▲ PERSPECTIVES

- ▲ L'adhésion d'entreprises impactées par le PPRT mais non situées dans le périmètre de la plate-forme
- ▲ La mise en place des POI articulés, l'organisation d'exercices et de retours d'expériences

CHIFFRES CLÉS

26

entreprises adhérentes
à l'association en 2019

8

sites Seveso membres,
correspondant
à 6 entreprises adhérentes

25

entreprises membres actifs



ENSEIGNEMENTS

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- > Un règlement PPRT faisant le lien avec la structure de gouvernance (adhésion obligatoire)
- > La recherche d'un consensus, inscrit dans les statuts, pour favoriser l'intérêt des sites Seveso et des entreprises riveraines
- > Des services de l'État mobilisés au moment de la création de l'association, et impliqués à chaque nouvelle demande d'adhésion

- > La mobilisation des sites Seveso dans les différents axes du programme d'actions de l'association, y compris à destination des entreprises riveraines

DIFFICULTÉS À SURMONTER

- > La mobilisation des entreprises impactées par le PPRT mais non éligibles aux dispositions de la plate-forme
- > L'absence de personnel dédié

ÉLÉMENTS À CAPITALISER

- > Les statuts et l'organisation de l'association AG2PDK
- > Les supports d'information et de formation adressés aux entreprises riveraines

→ POUR ALLER PLUS LOIN



EXPÉRIENCE DUNKERQUE :
medef-cote-opale.com

COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES ET PPRT
Cette démarche vise à identifier et présenter des retours d'expériences développés dans les territoires impactés par les PPRT.

www.amaris-villes.org

DÉMARCHE SOUTENUE PAR :



ILS SE SONT ASSOCIÉS À CE PROJET :

BREST MÉTROPOLÉ, CAUX-VALLÉE DE SEINE,
GONFREVILLE-L'ORCHER, SALAISE-SUR-SANNE,
SYNERZIP-LH, UNION DES INDUSTRIES CHIMIQUES